

Procès-verbal d'une réunion spéciale de la Commission des études du Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières, tenue au local SA-1111 du Pavillon des Sciences, le mardi 27 novembre 2007

Cette réunion spéciale a été convoquée dans le délai prévu par le règlement et il y a quorum.

Présences :

Mme Sylvie Doucet	directrice adjointe aux programmes
M. André Leclerc	directeur adjoint au soutien à la pédagogie et à la réussite
M. Réjean René	directeur des études et président de la Commission des études
M. Benoit Désilets	représentant des enseignants des départements de formation technique
M. Claude Lamy	représentant des enseignants des départements de formation préuniversitaire
M. Patrice Létourneau	représentant des enseignants des départements de formation générale
Mme Nicole Pépin	représentante des enseignants des départements de formation préuniversitaire
Mme Guylaine Turmel	représentante des enseignants des départements de formation technique
M. Jean-Sébastien Ménard	représentant des étudiants inscrits dans un prog. de formation préuniversitaire
Mme Josée Thibeault	représentante des professionnels non enseignants (service informatique)
Mme Line Lesage	représentante des employés de soutien (matériauthèque)
M. Jean Tessonnaud	représentant des employés de soutien (CSTP)

Absences :

Mme Lucie Chartier	représentante des enseignants des départements de formation technique
M. Charles Gagnon	représentant des enseignants des départements de formation préuniversitaire
Mme Josianne Larouche	représentante des étudiants inscrits dans un prog. de formation technique
Mme Sonia Palato	représentante des étudiants inscrits dans un prog. de formation préuniversitaire
Mme Julie Nadeau	représentante des professionnels non enseignants (service d'orientation)

À nommer

(à nommer)	directeur adjoint à la formation continue
(à nommer)	représentant des enseignants (autre)
(à nommer)	représentant des étudiants inscrits dans un programme (formation continue)

Monsieur Réjean René préside la réunion et madame Sylvie Doucet agit à titre de secrétaire.

Le président souhaite la bienvenue à tous et toutes.

ORDRE DU JOUR

1. Modification du calendrier scolaire de l'année 2007-2008.

L'obligation de modifier le calendrier scolaire de la présente session découle de l'assemblée générale des étudiants et du vote qui a été pris en faveur d'une levée de cours pour le jeudi 22 novembre 2007.

Afin de respecter le RREC qui précise que chaque session doit comporter un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation, deux scénarios sont proposés pour récupérer les cours qui n'ont pu être donnés :

Le 1^{er} scénario : propose de décaler les examens d'une journée et de terminer la session le vendredi 21 au lieu du jeudi 20 décembre. Cette proposition aura des conséquences sur la date de remise des notes et sur la date du début de la session d'hiver 2008. Plusieurs commentaires sont émis et un membre fait part du mécontentement de son département et des effets sur le temps de correction requis si leurs examens ne sont plus prévus dans les premiers jours de la session d'examens.

Le 2^e scénario : prévoit la reprise des cours perdus en trois volets, soit le vendredi 30 novembre et le vendredi 7 décembre à partir de 15h05 et le mercredi 12 décembre en avant-midi. Ce scénario demandera de tenir la session d'examens en 6 ½ jours au lieu de 7 mais n'aura aucun impact sur la date de la fin de la session, la remise des notes et le début de la session d'hiver 2008.

Quelques interrogations sont soulevées relativement aux scénarios présentés :

- par rapport à la possibilité de déplacer l'ensemble de la plage horaire des examens ? Il est précisé que celle-ci comporte des événements qui sont fixes et qu'elle ne peut être déplacée.
- par rapport aux étudiants qui travaillent le vendredi d'une reprise de cours ? Il est précisé que ces derniers doivent se présenter à leurs cours.
- par rapport à la possibilité de déplacer une reprise de cours d'un vendredi à l'autre ? Il est précisé qu'il peut y avoir un conflit d'horaire autant pour les locaux que pour les étudiants.
- par rapport aux services disponibles pendant les reprises de cours ? Il est précisé qu'ils seront ouverts.

Au terme de la discussion, le 2^e scénario est retenu. Un projet de résolution est formulé :

CONSIDÉRANT que la résolution relative à une levée de cours, adoptée par l'Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières lors de leur assemblée générale du 20 novembre 2007, a eu pour effet d'empêcher la tenue des cours selon l'horaire en vigueur, le jeudi 22 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales oblige le Collège à organiser deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ;

Il est proposé par monsieur Claude Lamy qu'appuie madame Josée Thibeault, et résolu :

a) d'adopter la modification suivante au calendrier scolaire de l'année 2007-2008 :

<u>Session Automne 2007</u>		<u>Modification proposée</u>
Distribution des horaires:	mercredi 15 août	
Début des cours:	lundi 20 août	
Congé de la Fête du travail:	lundi 3 septembre	
Date limite d'abandon de cours:	jeudi 20 septembre	
Congé de l'Action de Grâce	lundi 8 octobre	
Journées de relâche de cours:	mardi 9 au vendredi 12 octobre	
Journée «Portes ouvertes»:	mardi 6 novembre	
Fin des cours:	mardi 11 décembre	mercredi 12 décembre (11h35)
Session d'examens:	mercredi 12 au jeudi 20 décembre	mercredi 12 (13h) au jeudi 20 décembre ¹
Épreuve uniforme de français:	mercredi 19 décembre	
Fin de la session:	jeudi 20 décembre	

Le vendredi 21 décembre représente la reprise de cours d'un jeudi. Par substitution ces cours seront repris :

- vendredi 30 novembre à partir de 15h05 : reprise d'un bloc de cours de 3h du jeudi après-midi
- vendredi 7 décembre à partir de 15h05 : reprise d'un bloc de cours de 2h du jeudi après-midi
- mercredi 12 décembre avant-midi : reprise d'un bloc de cours du jeudi avant-midi

¹ deux journées d'examens se termineront exceptionnellement à 20h30

b) de transmettre un avis favorable au comité exécutif recommandant son adoption.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de madame Nicole Pépin, la réunion est levée à 15h45.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE